

Applicable au 7 octobre 2019

Dans le cadre de l'opération « Énergie Moins Chère Ensemble - 2019 »,
organisée par l'UFC - Que Choisir.

Pour l'option tarifaire « base » (sans heures creuses)

Cette part varie en fonction de la puissance de votre abonnement

C'est le prix pour l'énergie que vous consommez

Puissance max en kVA	Abonnement annuel en euros		Prix par kilowatt-heure	
	plüm électricité 100% verte		plüm électricité 100% verte	
	HTT	TTC	HTT	TTC
3	49,63 €	66,43 €		
6	60,01 €	82,00 €		
9	70,54 €	97,73 €		
12	81,29 €	113,69 €	0,0853 €	0,1410 €
15	91,07 €	128,63 €		
18	102,27 €	145,07 €		
24	127,24 €	180,66 €		
30	150,63 €	214,58 €		
36	172,06 €	246,43 €		

C'est la puissance maximale d'électricité utilisable simultanément chez vous
(ex : 6 kVA = 6 000 W maximum)

Pour l'option tarifaire « heures pleines / heures creuse »

Puissance max en kVA	Abonnement annuel		Prix par kilowatt-heure			
	plüm électricité 100% verte		plüm électricité 100% verte			
	HTT	TTC	HTT		TTC	
			Heures Pleines	Heures Creuses	Heures Pleines	Heures Creuses
6	64,52 €	86,76 €				
9	78,58 €	106,21 €				
12	91,52 €	124,49 €				
15	103,33 €	141,57 €				
18	114,08 €	157,53 €				
24	139,27 €	193,35 €				
30	160,78 €	225,29 €	0,1246 €	0,0622 €	0,1881 €	0,1133 €
36	181,53 €	256,42 €				

Applicable au 7 octobre 2019

Comment sont calculés les prix TTC ?

Pour obtenir le prix « toutes taxes comprises » (TTC), il faut ajouter les éléments suivants au prix « hors toutes taxes » (HTT) :

- 1) les taxes et contributions énergie,
 - la **contribution tarifaire d'acheminement (CTA) appliquée** à l'abonnement,
 - la **taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE)**, d'un montant maximum d'1 centime par kilowattheure (0,00969 € pour être précis) au 1er janvier 2019,
 - la **contribution aux charges du service public de l'électricité (CSPE)**, d'un montant de 2,25 centimes par kilowattheure, au 1er janvier 2019 ;
- 2) puis la TVA,
 - au taux de **5,5% pour l'abonnement et la CTA**,
 - au taux de **20% sur la consommation d'électricité et les autres taxes et contributions (CSPE et TCFE)**.

Attention : la TCFE (taxe sur la consommation finale d'électricité) dépend de votre lieu d'habitation ! Son montant est en effet fixé par votre commune et votre département. Dans la majorité des cas, c'est le montant maximum qui est demandé par les communes et les départements (~ 1 centime par kWh). Dans quelques communes, la taxe est plus faible : jusqu'à ~ 0,3 centimes par kWh au minimum.

Comment se décompose ma facture d'électricité ?

Votre facture d'électricité couvre de nombreux coûts, notamment les taxes et contributions sur l'électricité qui sont les mêmes, quel que soit votre fournisseur. Passer chez Plüm, c'est être sûr qu'une partie de votre facture rémunère directement un producteur d'énergie renouvelable !

